EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 6 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 30 juin, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme FLAMENCOURT	à	M. DELIPERI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
M. FERRARA	à	M. MARCANGELI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA
M. MONDOLONI	à	Mme GUERRINI
Mme VILLANOVA	à	Mme MASSEI
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. LEONETTI	à	Mme GIACOMETTI

Etaient absents :
M. CAU, M. FILONI, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 6 juillet 2015	Délibération N°2015/238

Convention de partenariat avec l'association « la Maison de l'Europe en Corse »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'association « la Maison de l'Europe en Corse », Centre d'Information Europe Direct, a pour mission d'informer les institutions, les acteurs socio-économiques, les socioprofessionnels sur les politiques communautaires, les programmes auxquels il est possible de participer, les transferts d'expérience à mener dans le cadre des politiques régionales européennes. Elle assure aussi, à la demande, une veille informative et une aide aux porteurs de projets. Par ailleurs, ses missions s'étendent à l'information du grand public, aux animations scolaires et à la mise en œuvre de campagnes de communication sur l'Europe. Depuis 2014, l'association est devenue « Maison de l'Europe », elle est membre d'EUNET, réseau européen des Maisons de l'Europe et agréée parmi les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public. Afin de mener à bien ses missions de formation, d'information, d'éducation et d'accompagnement dans l'organisation de journées thématiques à caractère européen sur son territoire, l'association sollicite une subvention de la ville d'Ajaccio.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accorder une subvention à l'association « La Maison de l'Europe en Corse » d'un montant de 10 000 €
D'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville d'Ajaccio et l'association « La Maison de l'Europe en Corse ».

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2231-15;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 3 juillet 2015,

DECIDE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés
D'accorder une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association « la Maison de l'Europe en Corse » pour l'année 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire
A signer la convention jointe au présent rapport.

DIT
Que les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget primitif de l'exercice 2015.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20150716-2015_238-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/07/2015
Publication : 16/07/2015
Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI